

COMMENT BIEN PRÉPARER L'ÉVALUATION DE VOS BESOINS ?

J'AI LAISSÉ TOMBER
MES SUDOKU POUR
RÉVISER MON GUIDE
ET PRÉPARER MON ENTRETIEN! ...



SOMMAIRE

1^{er} CHAPITRE :

CE QU'IL FAUT SAVOIR..... 4

- 1. Pour bénéficier de la Prestation de Compensation du Handicap..... 4*
- 2. Besoins d'aide humaine..... 5*
- 3. Charges spécifiques ou exceptionnelles..... 7*
- 4. Aménagement du véhicule, surcoûts liés au transport..... 7*
- 5. Points de vigilance..... 7*

2^e CHAPITRE :

MES PROJETS ET MES SOUHAITS..... 9

3^e CHAPITRE :

MES BESOINS 10

- 1. Ma Santé..... 10*
- 2. Ma vie quotidienne 12*
- 3. Ma vie relationnelle et sociale..... 13*

PRÉSENTATION DU GUIDE

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'application de la nouvelle loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées prévoit la mise en place d'une procédure d'évaluation de vos besoins et l'élaboration d'un plan de compensation.

Afin que vous puissiez bénéficier de financements au plus près de vos besoins réels, il est très important que vous soyez averti des droits que vous avez face à cette évaluation et que vous réfléchissiez au préalable à tout ce qui vous paraît nécessaire pour vous aider dans tous les domaines de la vie.

En effet, nombre d'entre vous nous ont informés de leurs craintes de ne pouvoir bien exposer aux professionnels l'ensemble de leurs besoins lors de l'évaluation sans s'y être préparés et sans connaître toutes les questions qui peuvent y être abordées.

Ce guide est fait pour vous aider dans ce sens.

Un premier chapitre présente ce qui est essentiel à connaître de **vos droits**.

Les deux chapitres suivants doivent vous aider à préciser vos projets, **vos besoins** et les réponses que vous souhaitez y apporter.

Ce guide vous appartient ; il peut être un support pour vous qu'il n'est pas nécessaire de transmettre aux professionnels. Il doit vous permettre de **vous préparer** à cette évaluation en démontrant la connaissance que vous avez de vos propres besoins. Il doit également vous permettre de trouver des **arguments** pour défendre vos points de vue dans l'élaboration du plan de compensation.

1^{er} CHAPITRE :

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Vous avez fait appel à la maison départementale des personnes handicapées, vous allez rencontrer une équipe pour évaluer les besoins que vous avez pour mener à bien vos projets.

1. Pour bénéficier de la Prestation de Compensation du Handicap

Il vous faut remplir les critères de handicap :

Soit présenter **une** difficulté **absolue** (la difficulté est absolue lorsque l'activité ne peut pas du tout être réalisée par vous)

Soit présenter **deux** difficultés **graves** (elle est grave quand l'activité est réalisée **difficilement** et de façon **anormale**)

Vous devez repérer vos difficultés absolues ou graves dans la liste des activités suivantes :

- Se mettre debout
- Faire ses transferts
- Marcher
- Se déplacer
- Prendre avec une main
- Prendre ou manipuler de petites choses
- Se laver
- Utiliser les toilettes
- S'habiller
- Prendre ses repas

- Parler, entendre, voir
- Utiliser des appareils et techniques de communication
- Se repérer dans le temps
- Se repérer dans l'espace
- Gérer sa sécurité
- Maîtriser son comportement

2. Besoins d'aide humaine

Les chapitres 2 et 3 du Guide doivent vous servir à repérer **tous** vos besoins en aide humaine dans chacun des domaines qui suivent (par exemple, pour la toilette, il ne faudra pas oublier le maquillage, le shampoing, les ongles...).

Pour chaque domaine, essayez d'évaluer précisément le temps qui vous est nécessaire par jour.

Vous pouvez bénéficier d'une aide pour :

- Les actes essentiels de l'existence qui comprennent :

> L'entretien personnel :

- Toilette
- Habillage
- Alimentation
- Elimination

> **Les déplacements** dans votre logement et les déplacements pour vos démarches liées à votre handicap (consultation, rééducation, examens...)

> **La participation à la vie sociale**, c'est-à-dire l'aide aux déplacements extérieurs et l'aide à la communication pour les loisirs, la culture, la vie associative...

> La surveillance régulière

Vous pouvez bénéficier d'un temps d'aide pour la surveillance régulière :

Soit si vous vous exposez à un danger lorsque vous êtes seul,

Soit si vous avez besoin d'une aide totale pour la plupart des actes essentiels et une présence due à un besoin de soins constants ou quasi constants.

> **Les frais supplémentaires** liés à l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une activité élective.

Il s'agit d'aide humaine nécessitée par les **difficultés de communication dans ces fonctions**.

La fonction élective comprend les fonctions de représentation politique et les représentations associatives avec un mandat officiel.

Vous avez la possibilité de choisir la ou les solutions qui vous conviennent pour l'aide humaine :

- dédommager votre aidant familial,
- salarier votre aidant familial (sauf père, mère, enfant ; et conjoint dans certaines situations),
- salarier directement une personne de votre choix,
- faire appel à un service mandataire ou prestataire.

Vous avez aussi la possibilité d'utiliser plusieurs formules en même temps, mais il faut que vous y réfléchissiez à l'avance pour faire des propositions au moment de l'évaluation.

Exemple : **Monsieur X.**

| Type d'aidant | Aidant Familial avec perte de revenu | Emploi direct | Service prestataire | Total |
|------------------------|--------------------------------------|---------------|---------------------|----------|
| Nbre d'heures par mois | 45h30 | 39h30 | 23h30 | 108h30 |
| Tarif horaire | 4,64 € | 11,02 € | 14,43 € | |
| Montant mensuel | 211,12 € | 435,29 € | 339,10 € | 985,51 € |

3. Charges spécifiques ou exceptionnelles

Si vous avez des charges financières spécifiques ou exceptionnelles, quelles peuvent-elles être ?

Les charges spécifiques, c'est par exemple, les couches, l'assurance du fauteuil roulant électrique, l'usure anormale des vêtements, chaussures, un volume inhabituel de lessives...

Ce sont des surcoûts de la quotidienneté liés à votre situation de handicap qui ne sont pris pas en charge par d'autres organismes.

Les charges exceptionnelles, c'est par exemple les frais de licenciement d'une auxiliaire de vie en emploi direct, le surcoût lié à un voyage exceptionnel...

4. Aménagement du véhicule, surcoûts liés au transport

- L'aménagement de votre véhicule peut être l'aménagement du poste de conduite, l'aménagement de la place passager ou l'aménagement pour accès au véhicule et au transport de matériel.
- Les surcoûts liés au transport sont les surcoûts par rapport aux tarifs habituels sur des transports réguliers, fréquents ou pour un départ en vacances.

5. Points de vigilance

L'évaluation

- Où ?

Vous pouvez demander que l'évaluation de vos besoins soit effectuée à votre domicile, en plusieurs fois si nécessaire.

- Quand ?

Si vous estimez que votre situation personnelle a évolué ou que vous estimez avoir de nouveaux besoins, vous pouvez demander une évaluation.

- Par qui ?

Vous pouvez demander que des professionnels de compétences diverses vous aident pour cette évaluation afin d'éviter une approche exclusivement médicale et que vous puissiez aborder les questions sur tous les plans.

Vous pouvez, par exemple, demander qu'un ergothérapeute se déplace chez vous pour vous aider à définir vos besoins en aides techniques et en aménagement du logement.

- **Comment ?**

Soyez vigilant à la relation de dialogue, de co-construction avec les professionnels. Il ne doit pas s'agir d'un interrogatoire ni d'un simple traitement administratif de dossier. Les professionnels doivent remplir les questionnaires avec votre participation active. Exigez de pouvoir exprimer vos besoins (ce que vous avez préparé grâce à l'outil ci-après) et d'en discuter d'égal à égal avec les professionnels.

- **Avec qui ?**

Vous avez le droit d'être assisté pendant toute l'évaluation par une personne de votre choix.

- **Le projet de vie**

Il est important que vous pensiez à vos souhaits pour l'avenir, à vos projets et à comment vous allez pouvoir les mener à bien. Ceci doit être noté dans le dossier d'évaluation.

- **Le plan de compensation**

À l'issue de l'évaluation, un plan de compensation sera élaboré par l'équipe pluridisciplinaire comprenant toutes les mesures estimées nécessaires pour répondre à vos besoins et vous sera proposé. Il est important de vérifier qu'il correspond bien à vos besoins.

Ce plan de compensation doit vous être adressé : vous avez 15 jours pour faire vos observations et les renvoyer.

Seules les sommes versées par la sécurité sociale sont déductibles du montant de la prestation de compensation, ce qui signifie que les autres aides financières ne doivent pas entrer dans le calcul de la prestation.

- **La Commission des Droits**

Vous pouvez demander à être présent à la commission des droits, vous y faire représenter ou être assisté. C'est lors de cette réunion que la décision sur votre plan de compensation sera prise.

- **La procédure simplifiée**

Il faut savoir que lorsque l'on vous propose une procédure simplifiée, il n'y a pas d'évaluation avec vous et que vous ne pourrez assister à la réunion de la commission des droits.

2^e CHAPITRE :

MES PROJETS ET MES SOUHAITS

Qu'est-ce que j'attends de l'évaluation qui va être faite ?

Quels sont mes souhaits pour l'année à venir et les besoins principaux que j'ai pour pouvoir les réaliser ?

Quels sont mes centres d'intérêt ?

Ai-je déjà pensé à l'avenir et à des projets à plus long terme et comment pourrais-je les réaliser ?

Ai-je déjà vécu des expériences malheureuses où je n'ai pas pu mener mes projets, vivre ce que je souhaitais ?

Que s'est-il passé ? Qu'est-ce qui m'en a empêché ?

De quoi avais-je besoin pour que cela se passe bien ?

3^e CHAPITRE : **MES BESOINS**

1. *Ma Santé*

A. Au niveau de ma santé, quelles sont les fonctions qui marchent bien et celles qui me posent problème ?

Dans le domaine :

- De la respiration : difficultés respiratoires...
 - De l'alimentation : anorexie, boulimie, problèmes de déglutition, régimes, problèmes digestifs...
 - De l'élimination : constipation, diarrhées, infections urinaires, incontinence (urines, selles)
 - Des mouvements : paralysies, déformations, perte de force musculaires, équilibre, tremblements, problèmes articulaires
 - Du sommeil : insomnies, apnées...
 - Autres fonctions ?
-

B. Aspects sensoriels

• Ai-je des difficultés sensorielles ?

- Sur le plan de la vision
- Sur le plan auditif
- Au niveau du toucher
- Au niveau de l'odorat
- Au niveau du goût

C. Dans le domaine psychologique

Est-ce que j'éprouve des difficultés ? Manque de dynamisme, difficultés pour prendre des initiatives ou pour faire des choix, dépression, sentiment d'insécurité, sentiment d'isolement, inquiétudes, angoisses dans certaines situations... ?

2. Ma vie quotidienne

Dans ma vie quotidienne, comment cela se passe-t-il ?

Ai-je des difficultés ?

Lesquelles ?

- Pour le lever et le coucher ?
- Pour la toilette : pour la douche, le bain, la toilette du visage, le rasage, le maquillage, le shampoing, les ongles, les dents...
- Pour l'accompagnement toilettes : bassin, urinal, sonde, installation sur les WC...
- Pour les transferts : passage lit - fauteuil, fauteuil douche, fauteuil voiture...
- Pour les déplacements à l'intérieur
- Pour les repas : pour couper, pour porter à ma bouche, pour boire...
- Pour la sécurité : est-ce que je peux rester seul ? Est-ce que je me mets en danger ? ...
- Pendant la nuit : retournement, boisson, soins, angoisses...
- Pour les activités domestiques : préparation repas, ménage, courses, linge...
- Pour la gestion du budget : savoir compter, prévoir...

Est-ce qu'il y a des éléments qui rendent encore plus difficile la situation :

- Liés à moi-même : lentur, problèmes de communication, poids, douleurs, fatigabilité...
- Liés à mon environnement familial, relationnel, géographique, inadaptation du logement, inaccessibilité du quartier, isolement, problèmes climatiques...

MES PROPOSITIONS

Qu'est-ce qui, à mon avis, pourrait m'aider à vivre mieux, à être plus autonome, à réaliser les activités que je souhaite dans ma vie quotidienne ? (aide familiale, emploi direct, aide de services de proximité, aides techniques, aménagements...).

3. Ma vie relationnelle et sociale

Comment cela se passe dans ma vie relationnelle et sociale, ai-je des difficultés ? Lesquelles ?

- Pour communiquer
- Pour comprendre
- Pour mémoriser
- Pour m'orienter
- Dans mes déplacements extérieurs
- Dans ma vie familiale (organisation, responsabilités, tâches...)
- Dans ma vie sexuelle
- Dans ma vie sociale (liens avec les amis, activités de loisirs, engagements associatifs et autres, représentations, communication...)



Association des Paralysés de France
Reconnue d'utilité publique

17, bd. Auguste-Blanqui - 75013 Paris
Tél. 01 40 78 69 00 - Fax 01 45 89 40 57
www.apf.asso.fr